

**COMMUNE DE BERSTETT  
ASSOCIEES  
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRETE DU MAIRE N°23/2026  
Portant délégation de signature**

Le Maire de BERSTETT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Fanny MERCK en qualité de deuxième adjointe au Maire de Berstett, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2007 concernant l'institution du permis de démolir et la soumission des clôtures à déclaration préalable,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Fanny MERCK, deuxième adjointe au Maire de Berstett, est déléguée à l'urbanisme pour le village de Berstett à partir du 23 mars 2026 et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, pour ce même village, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,
- Certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
- Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

**Article 2:**

Mme Fanny MERCK, deuxième adjointe au Maire de Berstett, a délégation de signature à partir du 23 mars 2026 pour les matières suivantes :

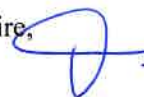
- Gestion des locaux communaux suivants : logements communaux, groupe scolaire et édifices culturels
- Suivi des grands projets d'équipements publics (Maison de santé, presbytère, périscolaire, etc...)

**Article 2 :**

Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Saverne.

Fait à Berstett, le 23 mars 2026

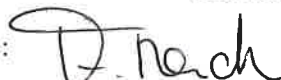
Le Maire,



Valentine Erné-Heintz

Notifié le 23/03/2026

Signature de l'adjoint :



Transmis au représentant de l'Etat le .....

Accusé de réception en préfecture  
067-216700344-20260323-ARR232026FM-AR  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026